

# Union européenne et Irak: un cadre pour l'engagement

2004/2168(INI) - 06/07/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 345 voix pour, 109 contre et 167 abstentions, le rapport d'initiative de M.Giorgos **DIMITRAKOPOULOS** (PPE/DE, EL) sur l'engagement de l'Union en faveur de l'Irak, le Parlement se rallie à la position de sa commission des affaires étrangères et estime que les troupes étrangères déployées dans ce pays devraient être remplacées par une force de maintien de la paix des Nations-Unies. L'UE devrait encourager l'adoption d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité, à cet effet.

Le Parlement a également plaidé pour la mise sur pied d'une commission indépendante composée d'experts de l'ONU, de l'UE et d'Irak chargée d'enquêter sur les crimes contre les droits de l'homme.

Le Parlement souligne la nécessité d'espérer mais fait part de sa préoccupation face à la détérioration de la sécurité en Irak et les milliers de victimes civiles ainsi que les 1.700 décès parmi les troupes étrangères depuis le début de l'invasion. Il exprime l'espoir que les leçons de la guerre en Irak conduiront à l'avenir, dans le monde entier, à une gestion des conflits plus multilatérale, plus démocratique et orientée sur le résultat. Toutefois, le Parlement reconnaît que la chute du régime "répressif" de Saddam Hussein a ouvert la voie à un avenir pacifique, sûr et démocratique pour le peuple irakien. Mais, devant la situation présente d'insécurité, le Parlement est d'avis que la Communauté internationale a l'obligation morale et politique de répondre.

L'aide communautaire devrait remédier aux carences observées par le passé et permettre une meilleure compréhension de la société irakienne. Les futures institutions politiques devront refléter la volonté du peuple irakien et préserver l'unité du pays dans le cadre d'un État fédéral.

La démocratisation, les droits des minorités et des femmes ainsi que l'État de droit constituent toujours des motifs de préoccupation, même si le Parlement relève un certain nombre d'évolutions prometteuses illustrées par le fait que le gouvernement irakien comprend des membres de la minorité sunnite ou encore par la présence d'une proportion de 31% de femmes au sein de l'Assemblée nationale de transition.

L'Union européenne devrait s'engager à apporter son appui pour l'organisation des élections générales programmées pour décembre, à assurer le financement d'une assistance aux opérations électorales et à envoyer des observateurs. L'Europe devrait également proposer son assistance pour la rédaction d'une nouvelle Constitution. De l'avis du Parlement, les pays voisins de l'Irak pourraient également jouer un rôle important dans le processus de pacification, contribuant à maintenir l'unité du pays et à développer le processus démocratique tout en précisant que ces pays ne doivent pas s'ingérer dans la gestion politique du pays.

Pour le Parlement, l'instauration d'un climat socio-politique fiable doit s'appuyer sur :

- le respect de la légalité internationale relatifs aux droits de l'homme ;
- le soutien aux autorités intérieures et la coopération de celles-ci sur base d'un mandat de l'ONU ;
- la reconstruction de l'Irak par et pour les irakiens ;
- le rejet de toute forme de terrorisme et d'actes de violence visant la population civile ;
- le soutien de l'Union avec les autorités irakiennes en vue de lutter contre le terrorisme.

Sur la question de l'aide spécifique de l'Union à l'Irak, le Parlement souhaite la pleine intégration de ce pays au partenariat stratégique de l'Union avec les pays méditerranéens. Il appuie l'émergence d'une

économie sociale de marché en Irak, d'une démocratie de droit et souscrit à l'idée d'une réduction de 80% de la dette irakienne. Dans l'ensemble, le Parlement se prononce pour une assistance permanente de l'Union à ce pays en mettant l'accent sur la restructuration institutionnelle et la remise à flot de l'économie. Il indique au passage que les irakiens devraient avoir la pleine autorité sur leurs ressources naturelles.

D'autres actions sont sollicitées sur le plan social en vue de venir en aide aux personnes vulnérables, victimes de mines et de guerre, personnes âgées et handicapées, enfants et femmes mutilées.

À noter toutefois que la Plénière insiste pour que l'aide apportée justement à ce pays ne pénalise pas d'autres actions extérieures tout aussi importantes.

Enfin, le Parlement se prononce pour la relance du partenariat transatlantique avec les États-Unis au sein duquel la question de l'Irak devrait être abordée dans le contexte d'un multilatéralisme renouvelé.